

[www.fen.fr/sien](http://www.fen.fr/sien)

Toute l'actualité syndicale en  
permanence mise à jour.

### Conseil syndical du 7 décembre

- Pour un corps  
unique à un grade

- Maintien du mot  
d'ordre de non-  
participation aux CLE

## Editorial

### Dans le sens du courant...

Lors d'une récente audience que nous a accordé Mme Ségolène Royal, elle nous a déclaré qu'il existait au sein du ministère un « courant de sympathie » en faveur du corps unique que nous appelons de nos vœux... mais elle a aussitôt tempéré ses propos en nous engageant à ne pas faire naître un espoir prématuré.

C'est trop tard ! L'espoir est là, il nous porte, il nous entraîne, il est tout ce que nous avons aujourd'hui et nous n'y renoncerons pas. Si nous n'avions pas cet espoir, ou s'il devait être déçu, comment les inspecteurs pourraient-ils trouver l'énergie de poursuivre un travail trop souvent démentiel ? Nous sommes conscient de notre « rôle irremplaçable » au sein du système éducatif et des évolutions incontournables qu'il nous faudra promouvoir pour que ce dernier devienne plus efficace, plus juste, plus adapté aux besoins des élèves et aux évolutions de la société. Il nous faut répéter et mûrir la phrase clé du rapport de Pierre Daste : le corps unique est « la seule solution conforme aux évolutions pédagogiques clairement mises en œuvre actuellement ». Ce n'est pas une « réformette » dont les corps d'inspection ont besoin aujourd'hui, mais d'une véritable révolution qui débouchera sur un corps unique aux missions diversifiées et identifiées. C'est au sein de ce seul corps unique que chaque inspecteur pourra œuvrer utilement, en fonction de ses compétences propres, pour assurer le pilotage local des structures éducatives du XXI<sup>e</sup> siècle.

Tous les délégués académiques l'ont clairement exprimé lors du conseil syndical du 7 décembre : nous ne laisserons pas dériver notre grande idée d'un corps unique vers une structure bâtarde à deux grades qui ne pourrait que maintenir les iniquités que nous subissons aujourd'hui, et qui ne nous permettrait pas d'accomplir efficacement la vaste mission qui nous échoit.

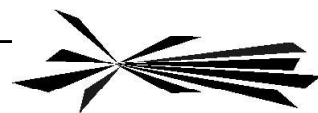
Nous sommes trop âgés, même en cette période de fin d'année pour croire au Père Noël ; nous avons été trop déçu par le passé pour nous en remettre à la seule clairvoyance de nos ministres ; en revanche, nous croyons en la force de notre détermination et de notre mobilisation. Notre cause est juste, nos revendications légitimes, notre force réelle, notre espoir est donc fondé. Il nous faut mobiliser toute notre énergie pour convaincre nos partenaires syndicaux et nos interlocuteurs ministériels de la pertinence de nos analyses et de la nécessité de mettre en œuvre sans délais et sans demi-mesure le corps unique d'inspection du XXI<sup>e</sup> siècle !

Au nom de tous les membres du bureau national j'adresse à chaque syndiqué nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année à venir. Au plan professionnel cette année sera déterminante pour notre devenir, ai-je besoin de vous dire ce que sont nos vœux en ce domaine ?...

Bonne année à tous !

Patrick ROUMAGNAC  
21 décembre 1999

Pour 2000 le Bureau National  
vous présente ses meilleurs vœux.



## Agenda

### 23 novembre

\* MEN / Audience auprès de M. CYTERMANN – directeur adjoint du Cabinet du ministre. (M.-P. COLLET – Fr. GROBRAS – P. ROUMAGNAC) - (compte rendu paru dans le bulletin n° 62)

### 24 novembre

\* MEN / DPATE / Consultation dossier en prévision CAPN du 8 décembre (R. HASIAK)

### 25 novembre

\* MEN / CTPM (R. HASIAK – P. ROUMAGNAC)

\* Réunion de la section académique de MONTPELLIER (B. DE GUNTEN)

### \* Salon de l'Éducation

- Permanence de M.-P. COLLET sur le stand de la FEN.

- Participation de D. GAUCHON au débat – présidé par S. ROYAL – sur le Collège de l'an 2000.

### 26 novembre

\* MEN / Audience auprès de M. Jacques PERRIN, IG/STI, Président de la commission Formation continue, sur les missions des inspecteurs FC (M.-P. COLLET – Xavier LAMY, IEN STI sur FC).

\* SI.EN / Groupe de travail sur l'Historique du Syndicat (D. GAUCHON – J.-Cl. MITERAN – M. MOISAN)

### 30 novembre

\* Réunion de la section académique de CRETEIL (M.-P. COLLET)

### 1<sup>er</sup> décembre

\* Réunion de la section académique de BESANÇON (P. ROUMAGNAC)

### 6 décembre

Bureau National

### 7 décembre

Conseil syndical

### 8 décembre

\* Bureau National

\* MEN / CAPN siégeant en formation disciplinaire

(R. HASIAK – B. LESPEDES – M. LEVEQUE – M. MARUCELLI).

### 9 décembre

\* MEN / Audience FEN auprès de Mme BERNARD, directrice de l'Administration. (P. ROUMAGNAC)

\* FEN / Préparation du CSE du 16 décembre (M.-P. COLLET)

### 10 décembre

\* MEN / Dépouillement du scrutin / élections à la CAPN des IA-IPR (J.-Cl. QUEMIN)

\* MEN / Audience auprès de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire (M.-P. COLLET - P. ROUMAGNAC – Fr. GROBRAS)

### 11 décembre

\* Réunion de la section départementale d'Eure-et-Loir (Y. TENNE)

### 13 décembre

\* CAPN des IEN / Avancement à la hors-classe au titre de l'année 2000 R. HASIAK – B. LESPEDES – M. LEVEQUE – M. MARUCELLI (titulaires)

M.-P. COLLET – P. ROUMAGNAC (suppléants)

S. CAZÉ – A. MOSSÉ (experts).

### 14 décembre

\* MEN / Commission de réforme (P. ROUMAGNAC)

### 15 décembre

\* Réunion de la section académique de LILLE

(A. CADEZ – R. HASIAK – J.-M. PETIT)

## Sorties scolaires

### Une plaquette à l'usage des enseignants

Et de tous ceux qui sont concernés par cette activité pédagogique

La JPA a réalisé une brochure (16 pages) de présentation et d'analyse de la nouvelle circulaire sur les sorties scolaires (23 septembre 1999) permettant de comprendre ce qui a changé par rapport au texte publié en 1997. Cette brochure est disponible au siège de la JPA au prix de 20 F.

La JPA avait également publié en septembre 1998 un numéro spécial sur les classes de découverte dont l'intérêt pratique et pédagogique demeure d'actualité.

Au sommaire : pédagogie de l'innovation et du projet, pourquoi organiser une classe de découverte, évolution d'un concept, la labellisation, le poids économique des classes de découverte, guide pratique à l'usage des enseignants, etc...

Vous pouvez vous procurer ces deux documents au tarif exceptionnel de 50 F (frais de port compris) en adressant votre commande à la Jeunesse au Plein Air - Service revues - 21, rue d'Artois - 75008 PARIS

### Jean-Luc HABERT

Certains d'entre nous ont connu Jean-Luc HABERT au centre de formation des Inspecteurs, promotion RABELAIS, en 1994-95. Nous nous souviendrons toujours de son arrivée, un sourire illuminait son visage, en quelques poignées de mains et quelques plaisanteries, il avait donné l'image - qui ne s'est jamais démentie - d'un homme chaleureux et humain.

Il était comme ça notre ami Jean-Luc, attaché à créer un espace d'amitié où chacun pouvait trouver toute sa dimension.

Ses qualités étaient nombreuses et si l'Éducation nationale s'en félicitait, ses amis et collègues s'en réjouissaient.

Il donnait sans regarder à ceux qui le sollicitaient. Généreux et efficace, c'était Jean-Luc jusqu'à ce jour, où, sur un quai du métro parisien, après une journée de travail au ministère de l'Éducation nationale, il a, à 49 ans, tiré sa révérence.

Injustice, tristesse, incompréhension, y-a-t-il un seul mot qui puisse dire notre peine et exprimer notre désarroi ?

Dans ces moments très difficiles, nos pensées endeuillées se tournent vers Thomas et Julie, ses enfants, et Martine, son épouse, à qui nous présentons nos très sincères condoléances.

Serge CAZÉ

### L'inspection n° 63

Directeur de la publication :

**Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les

personnes extérieures au secteur de

syndicalisation couvert par le SIEN, le

prix du numéro est de 50 F, l'abonnement

annuel de 400 F.

**SI.EN - Fen**

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Nota : l'hommage à Serge Bodinier paru dans le numéro 62 était rédigé par Nicole LEVAL-TOSO, IEN Nancy 1

## Billet d'humeur

### Morale congelée

Un jour les inspecteurs de la filière hôtellerie furent conviés par une grande marque de produits surgelés, à tester son savoir-faire, dans une petite ville côtière. Ils furent reçus comme des princes ! Une liste des inspecteurs, précisant leur grade, fut remise. Notre hôte prit garde au statut des uns et des autres et de loger chacun selon : les IGEN et les IA-IPR dans un hôtel 3\* ; les IEN dans un hôtel 2\* . Car on le sait, en hôtellerie, mieux vaut ne pas mélanger torchons et serviettes ! Mais, l'hôtel 2\* - plus récent, se révéla plus confortable que le 3\* . La morale fut sauve...

Andromède

## Sommaire

Agenda	page 2
Hommage à Jean-Luc HABERT	page 2
Responsabilité pénale	page 3
CAPN hors classe IEN	page 4
Elections CAPN des IA-IPR	page 7
Conseil syndical du 7/12/99	page 8
Commission de secteur ET	page 12
Communiqué de J. Truchet	page 13
Lettre aux syndicats d'inspecteurs	page 13
Audience Ségolène Royal	page 14
Et les retraités ?	page 15
L'inspecteur du XXIème siècle	page 16

## Responsabilité pénale des décideurs publics

*Le problème de la responsabilité est toujours au cœur de nos préoccupations. Cet article relevé dans Fen-Hebdo du 29/10/99 montre bien que ce souci est partagé par la plupart des syndicats de la FEN, et plus globalement de l'UNSA-Fonctionnaires. Notre rôle au sein du système éducatif nous met forcément au premier rang quand un accident survient. Même si nous avons le sentiment d'avoir accompli loyalement notre devoir, d'avoir satisfait aux "diligences nécessaires" prévues par la Loi, nous ne sommes pourtant pas à l'abri de poursuites pénales. Nous ne cherchons nullement à être placés "au-dessus" des lois, mais nous devons alerter la justice sur les inévitables dérives qu'entraîneraient des poursuites systématiques. Il y a deux ans, les IEN du premier degré avaient bloqué les sorties scolaires pour montrer à quel point il y avait urgence. Depuis les avancées sont bien minces... Le SI.EN-Fen suivra avec attention les évolutions de l'étude du Président Massot, et ne manquera pas d'alerter régulièrement ses syndiqués sur la nécessité de se conformer à des règles élémentaires de sécurité.*

P. ROUMAGNAC

Une délégation de l'UNSA-Fonctionnaires a été entendue au Conseil d'Etat par Jean Massot, qui préside un groupe d'étude sur la responsabilité pénale des décideurs publics. Cette audition a eu lieu le 6 octobre.

[...] Lors de l'audition, le président Massot a bien confirmé que le terme de décideurs publics concerne à la fois les élus et des fonctionnaires. L'UNSA a souhaité que la protection des fonctionnaires ne serve pas de prétexte à exonérer les élus de leurs responsabilités. La difficulté vient de ce que des actions pénales peuvent être engagées contre des fonctionnaires, alors même qu'ils n'ont pas commis de faute personnelle détachable du service. Si la loi du 13 mai 1996 a eu pour objectif de renforcer la protection des fonctionnaires, c'est dans le cadre d'un élargissement considérable des possibilités d'actions devant le juge pénal, pour imprudence, négligence...

Une des difficultés tient au fait que, contrairement aux collectivités territoriales, l'Etat n'a pas de responsabilité pénale, et qu'on se retourne donc, en cas d'accident, contre un ou plusieurs fonctionnaires. Nous avons demandé que des procédures de conciliation, en vue de l'indemnisation des victimes, soient systématiquement mises en œuvre quand il n'y a pas de faute personnelle. Cela devrait avoir pour effet

de limiter le nombre des actions en justice contre des fonctionnaires, dans la mesure où, souvent, la procédure pénale est engagée pour obtenir rapidement et publiquement condamnation, et surtout, indemnisation.

Il conviendrait également de clarifier les responsabilités dans les cas où des fonctionnaires de l'Etat dirigent des services dont les locaux dépendent des collectivités territoriales pour leur entretien, et notamment, pour tout ce qui touche à la mise en conformité des installations, comme c'est le cas pour les établissements d'enseignement.

La place et le rôle des instances compétentes en matière d'hygiène et de sécurité, pourraient être précisés, en particulier pour tout ce qui touche aux normes de sécurité.

G. PUTFIN

## CAPN hors classe 2000 des IEN / Réunion du 13 décembre 1999

### Déclaration liminaire de P. ROUMAGNAC, Secrétaire général du SI.EN-FEN

Nous voici à nouveau réunis pour étudier le passage à la hors-classe des I.E.N.

En cette période de vœux, permettez-moi de souhaiter que cette CAPN soit la dernière à traiter de cette question, et une des dernières à traiter spécifiquement des IEN, en attendant que soit mis en place le corps unique que Pierre DASTÉ qualifie de « *seule solution conforme à l'évolution pédagogique du système clairement mise en œuvre actuellement* ».

Les remontées du terrain sont accablantes pour une forme de promotion qui divise le corps, alors que les injonctions ministérielles nous incitent à développer le travail en équipe. « Incompréhension », « sentiment d'injustice »... sont les mots les plus cléments pour évoquer les modalités de classement académique, « manipulation », « fait du prince » reviennent de plus en plus souvent.

Avant le statut de 1990, les inspecteurs réclamaient une revalorisation de leur position au sein du système, mais ils étaient unis et solidaires. Après 9 ans d'iniquité et de mauvais traitements, les IEN sont divisés parfois, démotivés surtout ! Il faut faire preuve d'une évidente légèreté pour parler de promotion au sujet du passage à la hors-classe. En effet, celui-ci ne pourrait être vu comme une promotion qu'au sein d'un corps valorisé à la hauteur des missions qui sont celles des inspecteurs, mais nous sommes bien loin du compte. Un IEN de classe normale qui stagne plus de 3 ans au 9<sup>ème</sup> échelon de son groupe ne peut plus se considérer comme un « cadre du système éducatif » ; dé-

mobilisé, épuisé par les multiples tâches qui lui sont confiées, lassé d'attendre, il n'est plus qu'un exécutant qui se demande de plus en plus pourquoi il s'efforce au quotidien d'assurer le pilotage local du système éducatif alors que son action n'est reconnue que dans les mots et jamais dans les faits.

Ce sentiment d'injustice et de manque de reconnaissance lié à notre statut est encore accru par le mode de gestion qui prévaut pour nous actuellement. A de multiples reprises, nous avons dénoncé les abus liés aux choix des recteurs qui ressemblent plus à des « indulgences » héritées de l'autocratie de l'ancien régime qu'à une gestion républicaine du mérite. Au sein d'un corps de moins de 2000 personnes, la gestion académique devient totalement inacceptable !

Je pourrais multiplier les exemples, mais je me contenterai, au cours de cette déclaration préliminaire, d'en citer deux qui montrent à quel point l'intolérable est devenu monnaie courante en ce qui nous concerne. Ainsi, le recteur de Corse – vous m'excuserez, Madame la Directrice, de le nommer avec précision, mais vous m'aviez reproché, par ailleurs, d'être trop vague dans mes accusations – n'a pas supporté d'être contacté par le SG du SI.EN qui souhaitait attirer son attention sur la situation de collègues qui l'avaient interpellé. Précisons que cette académie est la seule dans laquelle le SI.EN n'est pas représenté à la CAPA. Indigné par cette ingérence, Monsieur le Recteur s'est drapé dans sa dignité bafouée et a décidé de déclasser, en signe de représailles, un collègue aux mérites largement reconnus.

S'agit-il là de l'attitude responsable qu'on est en droit d'attendre d'un haut fonctionnaire ? Non ! Ce « caprice » est le fait d'un autoritarisme inacceptable au sein de la République et je le dénonce sans ambages.

Que penseriez-vous, Madame la Directrice, d'un IEN qui porterait un jugement de valeur sur un enseignant sans lui avoir rendu la moindre visite ? Inutile de répondre, une récente CAPN disciplinaire est assez éloquent à cet égard... Traduirez-vous donc en CAPN disciplinaire les Inspecteurs généraux qui se comportent de la même manière avec les IEN ? Je suis au regret de dénoncer ces abus, car j'ai le plus profond respect pour l'Inspection générale, ce qui fonde encore plus ma colère comme celle de tous mes collègues qui doivent lire un avis porté sur leurs compétences, ou sur leur engagement professionnel, rédigé par quelqu'un qui ne les a jamais rencontrés. Le Recteur MONTEIL, dans le cadre de son rapport au Ministre, dénonce pourtant les effets pervers liés à la connaissance indirecte, par l'intermédiaire d'un rapport antérieur, du travail d'un enseignant.

Les enseignants devraient-ils être mieux traités que les inspecteurs ?

Trop, c'est trop ! Madame la Directrice, je vous demande une fois encore, en cette dernière CAPN ayant à traiter de la hors-classe des IEN, de vous montrer particulièrement attentive aux demandes des représentants du personnel ; elles correspondent aux attentes du terrain et conditionnent le comportement à venir de tous les IEN.

### CAPN du 13/12/99 - Mouvement du personnel

#### 1. Affectation sur les postes d'IEN adjoints aux inspecteurs d'académie

Poste	Nb de candidats	Candidat retenu	Affectation actuelle
SAINT-BRIEUC ADJ IA / Cotes d'Armor / RENNES	3	KIEFFER Brigitte	SAINT-BRIEUC IV / Cotes d'Armor / RENNES
EVREUX IV ADJ IA / Eure / ROUEN	3	TENNE Yannick	ROUEN VI / Seine Maritime / ROUEN
SAINTE ANNE I ADJ IA / GUADELOUPE	2	SOREZE Moïse	ABYMES I / GUADELOUPE
TOURS ADJ IA / Indre et Loire / ORLEANS-TOURS	4	PUIG José	SAINT CYR + AIS / Indre et Loire / ORLEANS-TOURS
GRENOBLE ADJ IA / Isère / GRENOBLE	6	PETIT Michel	SAINT-ETIENNE III + AIS / Loire / LYON
VANNES V ADJ IA / Morbihan / RENNES	2	LECOMTE Yvette	VANNES II / Morbihan / RENNES
EPINAL ADJ IA / Vosges / NANCY-METZ	2	FLEUROT Jean-Claude	RAMBERVILLERS + IUFM / Vosges / NANCY-METZ

Les commissaires paritaires nationaux du SI.EN-FEN ont demandé à l'administration de préciser les critères qui avaient permis de départager les candidats. Il leur a été répondu que les candidatures avaient été soumises à l'avis des recteurs et des inspecteurs généraux et qu'en cas d'égalité des avis entre deux candidats, c'était le choix de l'inspecteur d'académie qui avait permis de terminer la sélection. Inutile de dire que nous avons réaffirmé notre opposition à cette procédure. Nous avons rappelé que dans un certain nombre de cas l'inspecteur d'académie qui choisissait un adjoint ne travaillait que fort peu de temps avec lui avant de quitter le département...

#### 2. Affectations complémentaires

CORNETTE Jacques (en poste à MARTIGUES / Bouches du Rhône / AIX-MARSEILLE) est affecté à OUEST GUYANE / GUYANE  
MANTEAU Marie-Joëlle (en poste à COLMAR ADJ IA / Haut Rhin / STRASBOURG) est affectée à SAINT-BRIEUC IV / Morbihan / RENNES

## Hors classe IEN : un dispositif qui n'est plus acceptable

Une fois encore (et nous espérons que ce sera la dernière...), nous avons eu à étudier les propositions de l'administration en ce qui concerne le passage à la hors-classe des IEN.

Une fois encore nous nous sommes opposés à ce que nous considérons comme des abus manifestes et nous nous sommes appliqués à défendre nos mandats de congrès.

Si nous avons obtenu des avancées (et nous nous en réjouissons pour tous les collègues concernés) relativement à la situation de nos collègues proches de la retraite, nous regrettons de n'avoir pu aller plus loin et nous avons la sensation que bien des injustices n'ont pu être évitées.

Nous avons rappelé que la hors-classe ne pouvait être vue comme une promotion eu égard à l'échelonnement indiciaire qui est le nôtre, mais qu'elle ne correspondait qu'à un légitime prolongement de carrière de tout IEN n'ayant pas démerité. A ce titre, nous avons exigé que soit étudiée en profondeur la situation de tous nos collègues nés en 1942 et avant. Dans de très nombreux cas nous avons obtenu gain de cause et ces collègues, déclassés par les recteurs, ont été positionnés en rang utile sur la liste complémentaire. Si le climat est resté courtois, les échanges ont pourtant été vifs et nous avons demandé une suspension de séance à l'issue de laquelle nous avons ré-affirmé notre détermination, ce qui a conduit l'administration à faire preuve de plus de souplesse.

Au-delà de cette exigence première, nous avons dénoncé les pratiques autocratiques de certains recteurs qui découragent trop fréquemment des collègues consciencieux et efficaces qui ont le seul défaut de ne pas être serviles ! Il semble qu'aujourd'hui l'honnêteté dans le travail ne paie plus et qu'il faille faire preuve d'ostentation en n'hésitant pas à se comporter comme des « M. Plus » de l'inspection... Ce n'est plus acceptable et nous l'avons dit avec force, même si nous n'avons pas l'impression d'avoir été totalement entendus.

Précisons enfin que le remarquable travail accompli dans bon nombre d'académies par les commissaires paritaires nous a permis de dénoncer ce que nous avons

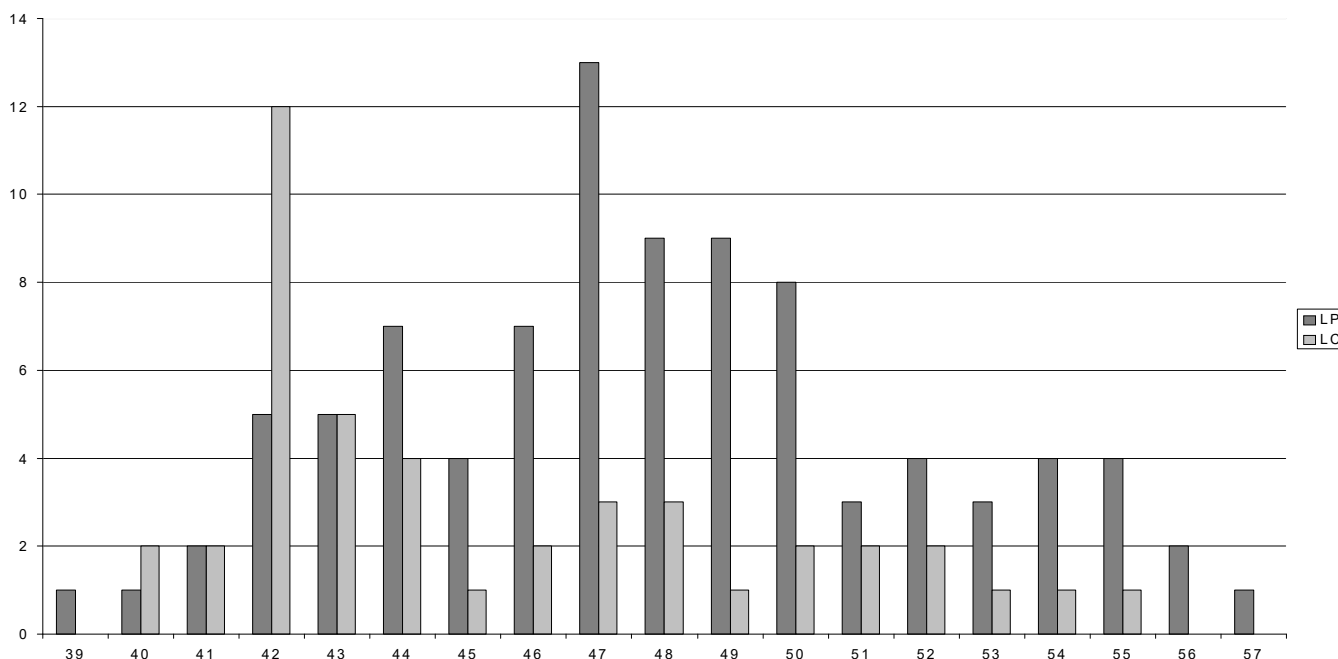
qualifié de « fait du prince » de la part de nos supérieurs hiérarchiques.

Malgré toutes nos interventions, nous ne sommes pas satisfaits : nous avons eu l'impression d'avoir « limité les dégâts », mais nous contestons plus que jamais la pertinence du dispositif actuel.

Cette CAPN renforce encore, s'il en était besoin, notre détermination à déboucher au plus vite sur un corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées dont l'indice sommital serait la hors-échelle B, seule solution compatible avec le rôle essentiel que les ministres nous reconnaissent (mais il ne s'agit pour l'instant que de mots !) au sein du système éducatif.

Patrick ROUMAGNAC

Répartition des promotions par année de naissance



## Accès à la hors classe des IEN Année 2000

### LISTE PRINCIPALE

	Académie	NOM	Prénom	Spé.
1	AMIENS	DOMART	Jean-Claude	ET
2	RENNES	GEFFROY-MOINEAU	Françoise	1D
3	NANTES	LE BUFFE	Solange	ET
4	CRETEIL	ROURE	Dominique	1D
5	VERSAILLES	DESGROPPES	Nicole	1D
6	BORDEAUX	MIRASSOU	Joëlle	1D
7	CAEN	AUVRAY	Jean-Paul	ET
8	AIX-MARSEILLE	TRAMOY	Henri	1D
9	NANCY-METZ	LOUIS	Jean-Marc	1D
10	PARIS	PREVOST	Jean-Pierre	1D
11	TOULOUSE	BONICHON	Alain	1D
12	LILLE	PARMENTIER	Michel	1D
13	GRENOBLE	BIDAULT	Bernard	1D
14	MONTPELLIER	ROUSSEL	Colette	ET
15	DIJON	PETREAU	Gilles	1D
16	NICE	IZARD-BERNARD	Hélène	1D
17	ROUEN	DUPUIS	Daniel	1D
18	STRASBOURG	SCHEU	Raymond	1D
19	POITIERS	CREMONT	Paquita	1D
20	LYON	RUBAN	Michel	1D
21	AMIENS	CHAUZEIX-MARTELLE	Annick	1D
22	MAE COOP	PREVOST	Patrick	1D
23	REUNION	HOUDEAU	Serge	1D
24	MARTINIQUE	ZABULON	Pierre	1D
25	LILLE	RIGOLLE	Chantal	ET
26	PARIS	UFFREDI	Michel	ET
27	LYON	POBLE	Gérard	ET
28	CRETEIL	BILLIERES	Christian	1D
29	AIX-MARSEILLE	ARNAUD	Christian	1D
30	CORSE	PANNEQUIN	Jean-Pierre	ET
31	NICE	TAITRE	Jean-Marc	1D
32	BORDEAUX	DUBUC	Jacqueline	1D
33	VERSAILLES	CHALFINE	Gilbert	1D
34	NANCY-METZ	PY	Jean-Louis	1D
35	RENNES	BAUBION	Yves	ET
36	MONTPELLIER	ROLLAND	Jean-Marc	1D
37	GRENOBLE	VIAL	Jean-Félix	1D
38	CAEN	PAIN	Patrick	1D
39	ORLEANS-TOURS	MARCHAL	Jean-Marc	1D
40	DIJON	DUVERNE	Alain	ET
41	CT-FERRAND	BOIT	Pierre	1D
42	TOULOUSE	AMELLER	Jean-Michel	ET
43	POLYNESIE	FEREY	Jackie	1D
44	VERSAILLES	COURTEIX	Marie-Claude	1D
45	POITIERS	RUBILIANI	Sylvie	1D
46	BESANCON	DAVID	Rémy	1D
47	Nelle CALEDONIE	FOURNIER	Jean-Claude	1D
48	NANTES	GEFFARD	Jean-Claude	1D
49	AMIENS	PIERRE	Brigitte	1D
50	ROUEN	BUQUET	Philippe	ET
51	AEFE	DAVY	Daniel	1D
52	CNDP	HUART	Michèle	1D
53	REIMS	BARRAUD	Daniel	IO
54	LYON	RAMOUSSE	André	1D
55	NANTES	HENAU	Bernard	1D
56	VERSAILLES	GUYON	Marie-Françoise	ET
57	RENNES	COURAGE	Alain	1D
58	ROUEN	MORLET	Francis	1D
59	MONTPELLIER	MARTIN	Bernard	1D
60	CAEN	LOUIS	Fabienne	1D
61	CT-FERRAND	MAUGER	Michèle	1D
62	ORLEANS-TOURS	LEBLANC	Jacques	ET
63	GRENOBLE	LAFAYE	Jean-François	1D
64	POITIERS	PHILIPPE	Martine	1D
65	CRETEIL	DELFOUR	Bernard	ET

66	BORDEAUX	RAMIS	Roland	ET
67	AIX-MARSEILLE	LECOQ	Bernard	1D
68	STRASBOURG	RODES	François	1D
69	BESANCON	LARDIER	Martine	ET
70	LILLE	MERAY	Agnès	1D
71	NANCY-METZ	BONTE	Michel	ET
72	CAEN	VERDIER	Lyliane	ET
73	VERSAILLES	LEFEUVRE	Hervé	1D
74	TOULOUSE	APFELDORFER	Bernard	1D
75	RENNES	GUILLERM	Ginette	ET
76	LILLE	PETIT	Christian	ET
77	GRENOBLE	BACHELE	Gérard	1D
78	BORDEAUX	GAUTIER	Jean-Michel	IO
79	AIX-MARSEILLE	PONSIN-COSTA	Catherine	1D
80	ADM. CENTRALE	REVERCHON-BILLOT	Michel	1D
81	VERSAILLES	LEJEUNE	Michel	1D
82	LILLE	BILLIET	Christian	1D
83	AIX-MARSEILLE	GIUST	Jacques	IO
84	VERSAILLES	RANC-BOREL	Geneviève	1D
85	CRETEIL	LECOINTE	Colette	ET
86	LIMOGES	JULIEN	Edith	1D
87	NANTES	LECOCQ	Eliane	1D
88	LYON	AUBANEL	Jean-Marc	ET
89	GRENOBLE	HODIN	Jeannie	1D
90	VERSAILLES	SABRE	Evelyne	ET
91	VERSAILLES	THUILLIER	Jacques	1D
92	MONTPELLIER	TANG	Danielle	IO

### LISTE COMPLEMENTAIRE

93	CRETEIL	CLEMENT	Catherine	1D
94	LYON	BONNARD	Jean	ET
95	BESANCON	SARRAZIN	Monique	1D
96	POITIERS	BOUCHON-LAPEYRE	Christine	ET
97	PARIS	CLAVEL	François	IO
98	VERSAILLES	EYMERI	Joëlle	1D
99	CRETEIL	WALLON	Didier	1D
100	NANCY-METZ	MARCHAL	Jacques	1D
101	LYON	MIDOL	Renée	1D
102	NICE	LE BOETTE	Paulette	1D
103	LILLE	CHEVALIER	Alain	1D
104	VERSAILLES	BERNARD	Colette	1D
105	GRENOBLE	LANGLOIS	Gérard	1D
106	BORDEAUX	BOUQUET	Marie-Josée	1D
107	NANTES	QUINTIN	Yves	1D
108	NANTES	HODEMON	Michelle	1D
109	VERSAILLES	REFFUVEILLE	Charline	1D
110	VERSAILLES	THENAISSY	Jean	1D
111	RENNES	LEFORT	Daniel	ET
112	LILLE	BABONNEAU	Daniel	ET
113	PARIS	BENITA	Bernard	1D
114	REIMS	ROUTHIER	Pierre	1D
115	LILLE	PIERRAT	Josiane	1D
116	ORLEANS-TOURS	FORT	Jacques	ET
117	RENNES	SALIOU	Michelle	1D
118	ORLEANS-TOURS	BERTHON	Philippe	ET
119	CNDP	GILG-SOIT-IL	Michel	IO
120	LILLE	KUBIAK	Aline	ET
121	LILLE	GIN	Agnès	ET
122	MARTINIQUE	GNING	Catherine	1D
123	LYON	ZEGNA-RATA	Jeannine	1D
124	CRETEIL	MEILLON	Lynda	1D
125	TOULOUSE	ESCALLIER-DURONT	Mireille	1D
126	CRETEIL	DOUDEMONT	Joël	ET
127	TOULOUSE	DE VECCHI	Monique	ET
128	CRETEIL	CHAUVET	Danièle	ET
129	TOULOUSE	DEFFROMONT	Marcel	IO
130	REUNION	BERCHER	Henri	1D
131	NICE	FARAMIA	Michèle	ET
132	DIJON	LAPAQUETTE	Jacques	IO
133	GUADELOUPE	SOREZE	Moïse	1D
134	LIMOGES	BRUNAUD	Claude	ET
135	CT-FERRAND	BLATEYRON	Marie-Louise	ET
136	AIX-MARSEILLE	BRUNEL	Claudette	ET

## Elections professionnelles à la CAPN des IA-IPR

### Résultats du scrutin du 10 décembre 99

	Voix	Sièges	% Voix
SANIPR	523	4	65,6
SNIPRIA	157	1	19,7
SI.EN-FEN	81		10,2
SGEN-CFDT	36		4,5

Grâce à un mode électoral qui relève plus du « bidouillage » que de la démocratie, le SANIPR – qui rassemble 65% des suffrages – obtient 80% des sièges tandis que le SI.EN-FEN qui rassemble sur son nom plus de 10% des votes exprimés ne sera pas représenté à la CAPN !

Nous ne pouvons que regretter ce résultat, mais nous félicitons d'obtenir ce score alors que nous nous présentions pour la première fois à ce scrutin et que d'aucuns n'ont pas hésité à mener contre nous une campagne calomnieuse qui ne les honore pas (cf. courrier aux IA-IPR).

En tronquant l'analyse des enjeux actuels de l'évolution des corps d'inspection et en flattant un conservatisme désuet, ils obtiennent les chances de faire évoluer tout le système éducatif en niant, au

nom de pseudo-intérêts corporatifs, l'intérêt de mettre en place un véritable corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées et identifiées.

Malgré l'injustice dont nous sommes aujourd'hui l'objet, forts des 10% obtenus, nous nous affirmerons comme des interlocuteurs incontournables pour le devenir et la gestion des IA-IPR.

Plus personne – et surtout plus l'administration – ne pourra contester notre statut de représentants des IA-IPR.

Merci à tous ceux qui nous ont fait confiance, nous nous efforcerons de convaincre les réticents de la pertinence de nos analyses pour le profit de tous !

P. ROUMAGNAC

PARIS, le 17 décembre 1999



Le Secrétaire général

aux IA-IPR

Madame, Monsieur,  
Cher(e) Collègue,

Je voudrais tout d'abord remercier les 10% d'IA-IPR qui ont fait confiance au SI.EN-FEN et ont exprimé cette confiance en votant pour la liste que nous avons présentée aux élections professionnelles.

Pour une première participation à ce scrutin, c'est une belle réussite, même si le score obtenu ne nous permettra pas d'obtenir un siège à la CAPN. Forts de ces 10%, nous pourrions intervenir plus efficacement auprès de la DPATE pour affirmer notre rôle de représentants du personnel.

A ceux qui ont préféré les syndicats confirmés au sein du corps des IA-IPR, je donne rendez-vous pour les prochaines échéances. Je suis persuadé qu'ils comprendront bientôt pourquoi le SI.EN-FEN est la solution d'avenir et à quel point les thèses que nous défendons sont les plus adaptées pour que chacun bénéficie d'avantages légitimes au sein d'un grand corps d'inspection unifié.

D'aucuns nous font un mauvais procès et flattent les tendances les plus conservatrices en voulant séparer IEN et IA-IPR. Ils n'hésitent pas à défendre un corps unique à deux grades alors même qu'ils savent que cette solution ne ferait que maintenir une situation incohérente par rapport aux évolutions du système.

Réfléchissons pourtant : quelles seraient les conséquences pour les IA-IPR de la mise en place du véritable corps unique proposé par Pierre DASTÉ dans son rapport ?

Tout d'abord, le corps des IA-IPR passerait de 1000 IA-IPR + 2000 IEN à 3000 inspecteurs. L'échelonnement indiciaire pourrait s'établir à la hors-échelle A pour la classe normale et à la hors-échelle B pour la hors-classe si cette dernière était maintenue à 15% de l'effectif global, soit 450 personnes. Il ne serait pas illégitime de revendiquer que la hors-classe soit prioritairement réservée aux IA-IPR, ainsi le gain, pour eux, serait de 300 accès à la hors-classe, ce que ne permettrait nullement le maintien d'un corps à deux grades ! Parallèlement, ceci permettrait à tous les inspecteurs d'atteindre à minima le A3, ce qui n'est pas insignifiant...

Certains prétendent que le corps unique, souhaité par le SI.EN-FEN, induirait une baisse de la qualité du recrutement. Rien n'est plus faux ! Nous affirmons avec force que le recrutement doit permettre de couvrir les différents champs de compétence sans rien négliger des exigences correspondant aux besoins du système éducatif.

En clair, nous défendons l'idée selon laquelle les inspecteurs doivent être recrutés et intervenir dans le cadre de missions clairement identifiées ; l'exercice de ces missions est certes d'égale dignité quel que soit le niveau auquel elles sont exercées, mais il n'est pas question, pour nous, d'uniformiser le recrutement. Il est clair, par exemple, qu'une inspection auprès d'un enseignant de mathématiques au collège ou au lycée ne peut être assurée que par un inspecteur ayant une parfaite maîtrise de la discipline.

En cette période déterminante pour le devenir du corps des inspecteurs, j'appelle tous les IA-IPR à ne pas se laisser séduire par les discours fallacieux d'autres syndicats qui n'hésitent pas à évoquer l'accès à la hors-échelle C, alors même qu'ils savent parfaitement que cet indice ne peut être atteint actuellement.

Pour une vraie promotion de tous, je vous engage à rejoindre le SI.EN-FEN dans son combat en affirmant notre volonté de voir émerger un véritable corps unique d'inspection aux missions diversifiées et identifiées, « seule solution conforme à l'évolution pédagogique du système clairement mise en œuvre actuellement » selon Pierre DASTÉ.

Bien cordialement

Patrick ROUMAGNAC

Président : Jean-Claude **QUEMIN** (BN)  
Secrétaires de séance :  
Françoise **BLONDEL**, membre de la commission de secteur Information & Orientation,  
Bernard **DE GUNTEN** (BN).

Ouverture de la séance par Jean-Claude **QUEMIN** (B.N.)

C'est notre première réunion depuis le congrès de BONDY. Notre message doit être clair. Nous réclamons un corps unique aux missions diversifiées, avec une même dignité et les mêmes indices pour tous les inspecteurs.

Rappelons à ce sujet les propos du ministre « (nos) revendications ne sont pas illégitimes ». Depuis, plus rien... sauf le rapport DASTÉ. Dès l'instant où nous l'avons eu en communication, nous l'avons publié sur notre site Internet et dans notre bulletin.

Ce rapport nous donne espoir... Mais espoir n'est pas victoire !

Intervention de Patrick **ROUMAGNAC**, Secrétaire Général

Nous avons enfin le rapport DASTÉ et avons entamé les discussions avec le directeur adjoint du cabinet de Claude ALLEGRE, M. CYTERMANN. Discussions et non négociations. Deux inspecteurs généraux devraient être associés à ces discussions : un IGEN et un IGAEN.

Nous souhaitons que Pierre DASTÉ en fasse partie.

Pourquoi lui ? Parce qu'il a très bien compris le problème des inspecteurs. Qu'est-ce que l'on doit faire ? Surtout ne pas rester les bras croisés. Espoir, tout sauf victoire ! Pour nous la seule victoire possible sera la signature d'un décret conforme à nos attentes.

La solution d'un corps à deux grades ne peut être une solution. Cette proposition serait totalement déconnectée des réformes en cours et serait un frein à la mise en oeuvre d'un travail collégial.

Nous devons dire très fortement en très clair au ministère que seule la troisième solution est acceptable.

Nous n'avons jamais été aussi près de pouvoir gagner, aussi près de pouvoir perdre. Nous avons su faire comprendre à Pierre DASTÉ notre attente. Il faut maintenant que le ministre l'entende, malgré les oppositions d'autres instances syndicales conservatrices. Le SNPIEN défend, contre nous, le corps unique à deux grades, totalement utopique. On leurre les collègues. C'est un discours du passé. Il s'agit d'une malhonnêteté manifeste.

Il faut que nous unissions nos efforts pour défendre notre position. Nous sommes réellement seuls. Il faut donc peser de tout notre poids. Il s'agit, aussi, d'un problème de syndicalisation.

Il faut véritablement tenir un discours militant, mobilisateur. Notre combat est loin d'être gagné. C'est la mobilisation de tous les collègues sur le terrain qui pourra nous permettre d'aboutir.

Si le rapport DASTÉ envisage une ouverture intéressante, il pose aussi de nombreuses questions. Le conseil syndical devra les recenser et y répondre.

## Conseil Syndical du 7 décembre 1999

### Interventions des représentants de chaque académie

#### MONTPELLIER - Jean-Pierre MARTIN

Syndicalisation : grande stabilité, augmentation spectaculaire du 1<sup>er</sup> degré dans l'Hérault.

Retraités : Un seul recours possible pour obtenir satisfaction, le recours en conseil d'Etat. La retraite est un salaire différé. La justice doit être la même pour tous.

Si les PLP1, les PLP2, les professeurs des écoles, les certifiés ont obtenu des retombées indiciaires sur les retraites, les inspecteurs doivent exiger la même mesure.

Parmi les solutions proposées par Pierre LARRIEU, représentant des retraités au B.N, il faut en choisir une. Il faut explorer le côté contentieux et judiciaire, par l'intermédiaire de l'UNSA, et réfléchir aux moyens et aux formes que pourraient prendre cette revalorisation.

Rapport DASTÉ : La nouvelle structure administrative du rectorat, mise en place par le recteur BLOCH, regroupe tous les corps d'inspection dans une direction de la pédagogie, dirigée par le doyen des IA-IPR.

Si cette organisation permet de créer un point de rencontre des inspecteurs, elle pose la question de leur indépendance pédagogique par rapport à la hiérarchie.

Une seule solution du rapport DASTÉ est acceptable : la troisième, un seul corps d'inspecteurs à une seule classe. Une « hors classe » n'est pas indispensable, mise à part la volonté politique de l'imposer.

Frais de déplacement : deux remarques :

- Une augmentation des taux des indemnités devrait engendrer une augmentation proportionnelle de la ligne budgétaire. Or, à ce jour, l'enveloppe budgétaire est identique... ou en baisse par rapport à l'année dernière !

- Deux méthodes de remboursement des frais engagés pour nos déplacements existent : soit forfaitaire, soit aux frais réels. Si les pièces justificatives doivent être fournies, nous exigeons le remboursement des frais réels.

Le service juridique de l'UNSA devrait porter l'affaire en justice : c'est l'un ou c'est l'autre ! mais l'administration ne peut pas exiger des pièces justificatives pour un remboursement forfaitaire !

Les collègues de MONTPELLIER proposent les deux motions suivantes au Conseil syndical :

1<sup>ère</sup> motion : retraités

Le Conseil académique du SI.EN-FEN réuni le 25/11/99 à Béziers :

- constate que les retraités des corps viviers obtiennent l'intégration dans les nouveaux corps créés par intégration systématique (ex : PLP1 devenant tous PLP2, Instituteurs devenant Professeurs des Ecoles) avec retombées

financières, alors que les IEN issus de ces corps viviers n'ont pas droit à un traitement identique (avantage de la hors-classe pour tous) ;

- dénonce cette différence de traitement que rien ne justifie ;

- mandate le Bureau du SI.EN-FEN et son S.G. pour qu'une intervention soit menée auprès du Conseil d'Etat par l'intermédiaire de la FEN et de l'UNSA pour étudier la conformité de cette décision avec le statut des fonctionnaires.

2<sup>ème</sup> motion : rapport DASTÉ

Choix : 3<sup>ème</sup> solution avec effet rétroactif au 01/01/99 et reclassement en tenant compte de l'ancienneté dans la hors-classe. Ne pas accepter la règle imposée jusqu'alors de l'indice équivalent ou immédiatement supérieur. On constitue un nouveau corps à partir de corps existants, donc on redistribue dans ce nouveau corps aux niveaux équivalents : par ex : 7<sup>ème</sup> échelon IEN hors classe devient dans le nouveau corps A3.

Par ailleurs, le budget 2000 prévoit pour les PLP1 le passage de tous - y compris les retraités - dans la grille des PLP2 avec avantages. On ne comprendrait pas que le SI.EN-FEN et la FEN ne défendent pas une mesure identique pour les inspecteurs retraités et en activité.

Il serait de bonne guerre que les IEN, particulièrement déclassés depuis des années, obtiennent satisfaction avant les professeurs pour compenser ces pertes de salaires depuis 10 ans, ce qui justifie l'effet rétroactif au 01/09/99 qui doit être la date de fondation du corps des IPAC.

Il faut rappeler au ministère que lorsqu'il s'est agi d'intégrer tous les IAP cela ne lui a posé aucune difficulté (nous revendiquons le même niveau de considération minimal de la part de notre employeur).

#### NANTES - Bernard ACHDDOU

1° - Situation syndicale : niveau de syndicalisation stable. Vie syndicale active : maintien ou blocage des CLE ; interventions variées auprès des IA et du recteur ; semaine d'action suivie en Loire-Atlantique ; lettre au ministre signée par les syndiqués et les non-syndiqués.

2° - Rapport DASTÉ : globalement satisfaisant. Quelques points de réserve sur :

1. le rôle libéral des inspecteurs : nous savons aussi rendre compte quand il le faut.

2. Les conseillers pédagogiques ne sont pas des aides aux inspecteurs : tout dépend de la gestion du travail d'équipe et de la clarification des missions au plan départemental comme au niveau de la circonscription.

3. Très large impasse (assumée par le



rapporteur) sur le régime indemnitaire ; or, la situation des frais de déplacement, l'absence d'indemnités ou de NBI pour responsabilité d'une ZEP appellent à une réflexion et à des propositions syndicales précises à inclure dans les discussions qui doivent s'ouvrir.

4. La situation des faisant-fonction, leur nombre de plus en plus élevé au concours, peuvent laisser présager d'une évolution de fait inquiétante pour le maintien d'une vraie formation initiale des IEN et d'un vrai concours de recrutement.

Le rapport DASTÉ n'a pas réponse à tout ! Le SI.EN doit aussi faire valoir ses avis émanant des motions de congrès.

La Régionale de NANTES avait fait parvenir au Bureau National, fin septembre, des propositions d'actions largement débattues :

- IEN 1<sup>er</sup> degré : absence de participation à la formation initiale des directeurs, au recrutement de la liste d'aptitude des directeurs, à l'organisation et à la consultation sur les programmes.

- IEN ET : absence de participation aux commissions d'examen.

Ces propositions, et d'autres, doivent rester valides et être activées dans le cas où les discussions ne déboucheraient pas dans le début de l'année 2000 vers des propositions concrètes d'unification des corps d'inspection, de clarification des missions, de revalorisation des indemnités afférentes à la réalisation de ces missions.

## ROUEN - Didier DETALMINIL

Les collègues éprouvent un très net sentiment d'insatisfaction auquel s'ajoute souvent la désagréable impression de ne pas se consacrer en profondeur aux dossiers qu'ils ont à traiter.

Dans le 1<sup>er</sup> degré se pose le problème du rôle et de la place des conseillers pédagogiques, de l'insuffisance de moyens en personnel au niveau du secrétariat. Bien sûr, s'ajoute le problème des frais de déplacement, des équipements en matériel, même si d'incontestables efforts ont été réalisés.

Au plan des actions, la plus significative réside dans le maintien du refus de tenir les CLE même si l'intérêt du dispositif est affirmé ainsi que la volonté, à terme, de les conduire.

Réorganisation de l'académie : bien que non retenue au titre des académies expérimentales, l'académie connaît, sous l'impulsion du recteur, une forte réorganisation interne.

Des réseaux d'unités d'enseignement – au nombre de huit – ont été mis en place. Un responsable pédagogique académique, IA-IPR, assure la cohésion du système, la cohérence des actions. Ce collègue est l'un des conseillers techniques du recteur.

Chaque « RUE » est piloté par un conseil de réseau. Sa composition est pluri-catégorielle. Les RUE ne constituent pas des échelons administratifs mais des instances de réflexion pédagogique.

Les IEN, toute spécialités confondues, se sont fortement engagés dans le dispositif.

Dans le même temps, le recteur a constitué les IEN du 1<sup>er</sup> degré en collège. Un coordonnateur, nous aurions souhaité le terme doyen mais la réglementation ne le permettait pas, issu de nos rangs a été élu. Il assure, au même titre que les doyen ou coordonnateur des autres corps d'inspection, un lien avec le recteur. Les IEN de l'académie – et particulièrement ceux du premier degré – se sont engagés fortement dans les chantiers ouverts au niveau académique. L'articulation avec l'échelon départemental se situe, dorénavant, dans une problématique nouvelle. Les IA.DSDEN, vice-recteur pour notre académie, conservent leurs prérogatives administratives habituelles. Cette articulation devra être analysée à la lumière des évolutions susceptibles d'intervenir dans notre métier. Le rapprochement avec le recteur a été très apprécié par les IEN qui se sont souvent sentis éloignés de cet échelon. Sollicités pour réfléchir au programme académique de travail, ils ont participé largement à cette démarche.

### - Rapport DASTÉ :

Sa publication, tant attendue, a été particulièrement bien ressentie ; son contenu traduit très bien les difficultés que rencontrent les IEN. Les incohérences liées au statut actuel surgissent en pleine lumière. Les décisions de fait qui se sont installées - liées à l'accès à la hors-classe et au corps dans IA-IPR - sont inacceptables. Trop de fois déçus, éprouvant souvent le sentiment amer d'une non-reconnaissance de leur action, les IEN attendent avec la plus vive impatience la prise en compte du rapport par Monsieur le Ministre.

Chacune et chacun attend des évolutions sur deux points :

- nouvelle définition des missions débouchant sur un nouveau statut. Dans ce cadre, une réflexion devra être menée sur la territorialité des IEN du premier degré, sur le mode de recrutement des IEN, sur la notion de missions diversifiées ;

- mise en place d'une nouvelle grille indiciaire et d'évolution de carrière. Les IEN de l'académie veulent que tous les membres des corps actuels d'inspection soient traités à égale dignité. Ils attendent avec impatience la mise en place d'un corps unique d'inspection. Ils adhèrent à la proposition de création d'un corps d'Inspecteurs Pédagogiques Académiques, seule solution d'avenir selon les termes mêmes du rapport DASTÉ. Les inspecteurs de l'Education nationale ne sauraient exercer leur métier en libéral.

Ils attendent des missions claires et un statut conforme à leur rôle essentiel au sein du système éducatif.

Ils demandent au Bureau National de tout mettre en œuvre pour voir aboutir leurs revendications. Ils attendent de leur ministre des avancées rapides et positives. Si les réponses devaient être insuffisantes, l'amertume actuelle et grandissante s'amplifierait encore et la réaction serait vive. La seule manière de ne pas décevoir les attentes réside dans la mise en place d'un corps unique d'inspection.

## LILLE - Pierre FRACKOWIAK

Alors que nous sommes, pour la première fois depuis longtemps, dans un contexte qui nous est plutôt favorable et qui nous permet d'espérer (lettre d'ALLEGRE au congrès de BONDY, rapport DASTÉ...) et que le fonctionnement du SI-EN se dynamise et s'améliore (par rapport aux inquiétudes que nous avions à BONDY), Pierre FRACKOWIAK constate qu'une certaine morosité, une certaine démobilisation perdurent, même dans une académie où la vie syndicale est très forte (réunions régulières, bulletin d'information académique, colloque...). Il est indispensable d'analyser ce phénomène. Pour le responsable académique de LILLE, les différents facteurs sont à analyser avec lucidité et franchise :

1. la cassure du corps avec la hors-classe, la liste d'aptitude IA-IPR. Même si, stratégiquement, ces conquêtes nous ont permis de progresser sur le plan indiciaire, on ne peut plus continuer. Il faut reconstruire un corps d'inspection unique, réellement unique, effacer la persistance de certaines hiérarchies implicites. Il faut absolument obtenir ce corps en étant prudent sur la manipulation possible du concept «aux missions diversifiées».

2. La perte d'audience des organisations syndicales en général. Le ministère en porte une part de responsabilité. Il ne faut pas hésiter à le dire.

3. L'image dégradée des corps d'inspection... même si, par ailleurs, circonstanciellement, on nous adresse des louanges. P. FRACKOWIAK cite quelques exemples : l'insistance à imposer des PIUMF dans les consultations et animations au niveau du 1<sup>er</sup> degré, les articles de presse sur l'évaluation des collègues, les prises de position diverses sur l'évaluation individuelle, etc.

4. Le conservatisme mortifère d'une proportion de collègues qui veulent un corps unique sans rien changer à leurs pratiques mais qui s'inquiètent des évolutions évidentes et incontestables.

Pierre FRACKOWIAK s'interroge sur les voies possibles au moment où l'on n'a jamais été aussi prêt de gagner ou de perdre, pour reprendre une expression de P. ROUMAGNAC :

1. se battre pour la 3<sup>ème</sup> proposition DASTÉ : nous voulons tous être IPAC ;

2. privilégier toutes les missions académiques, ce qui n'est pas le réflexe naturel du 1<sup>er</sup> degré. Exiger un vrai plan de travail académique concerté ;

3. mettre le ministre devant ses responsabilités quant à la nécessité pour le service public d'un vrai corps unique ;

5. réécrire notre position syndicale en fonction de ces avancées nouvelles. Reformuler les modalités de nos actions dans cette perspective et assumer des choix professionnels clairs.

## NANCY-METZ - Bernard LEHALLE

### - Vie syndicale

Le taux de syndicalisation est très bon dans tous les secteurs.

Le secteur ET s'est mobilisé contre l'application des mesures concernant le remboursement des frais de déplacement et a permis de faire reculer l'administration et différer les décisions au 1<sup>er</sup> mars 2000.

L'implication des sections départementales dans l'action syndicale est inégale. La difficulté de trouver des collègues acceptant de prendre des responsabilités est unanime.

Une réunion académique a permis d'amorcer un débat sur le rapport DASTÉ :

- les IEN-ET ont souligné l'identité de leurs tâches par rapport à celles des IA-IPR ;
- les IEN 1<sup>er</sup> degré ont rappelé leur attachement à la notion de territorialité indispensable à la cohérence de leur mission.

Seules les mesures financières font l'objet d'un consensus autour du corps unique. Le problème du recrutement et de l'organisation des missions dans le cadre d'un corps unique préoccupe beaucoup les collègues du 1<sup>er</sup> degré.

Ce débat sera prolongé dans les sections départementales, des contributions écrites doivent parvenir au BN.

### - Fonctionnement de l'académie

Un colloque des Inspecteurs du second degré a été organisé au mois d'octobre et a permis de mettre en place la direction de la pédagogie.

L'organisation en bassins d'éducation et de formation s'opère lentement.

Le premier degré reste clairement sous la responsabilité des IA.

Le recteur s'implique beaucoup dans la mise en œuvre de la charte de l'enseignement professionnel intégré, il s'appuie sur les corps d'inspection pour opérationnaliser les mesures préconisées au colloque sur l'enseignement professionnel intégré de LILLE.

## DIJON - Gérard GRIVOT

La reprise de l'activité syndicale est constatée. Des attitudes du recteur et des IA sont mal perçues par les collègues (ex. les trois derniers IA en Côte d'Or. Attitude de mépris des IA vis-à-vis des IEN, nomination adjoint à l'IA, liste hors classe).

La troisième solution du rapport DASTÉ est la seule recevable. Si non prise en compte : proposition d'un grand rassemblement national devant le ministère, relayé par les médias.

## LYON - Claude BESSON

Syndicalisation : situation très inégale selon les départements.

Vie syndicale : on a le sentiment d'une très large circonspection chez les collègues :

- le rapport DASTÉ : un rapport de plus !

- Sorte de lassitude devant : le passage à la hors-classe au compte-gouttes (sentiment d'être dans une académie oubliée) ; l'accès de quelques-uns au corps des IA-IPR ne renforce pas l'esprit de solidarité de l'ensemble des IEN.

- Un gros sujet de préoccupation : l'accumulation incessante des charges nouvelles, les calendriers impossibles à tenir, etc. La diversité des missions confiées aux uns et aux autres nuit à l'unité du corps (nous avons parfois le sentiment de ne plus toujours faire notre métier).

- Il est symptomatique de voir que les remontées sur le rapport DASTÉ concernent essentiellement l'aspect qualitatif du travail des IEN. En d'autres termes : un nouveau statut pourquoi pas, mais pour quelles missions ? Le rapport DASTÉ est assez flou sur cet aspect. La circonscription n'est pas évoquée.

Un seul sujet de préoccupation commun à l'ensemble des IEN 1<sup>er</sup> degré : les CLE. Ils n'ont pas été tenus (Rhône), ou ne le sont plus (Ain, Loire) depuis deux ans. Le mot d'ordre fort du SI.EN à ce sujet peut remobiliser les collègues et redonner vigueur à la syndicalisation.

Réorganisation des académies : actuellement peu de chose : une réunion de tous les IEN 1<sup>er</sup> degré par le recteur pour présenter son projet académique. Pas de réactions particulières de la part des IEN après cette réunion.

## NICE - Dominique QUINCHON

Mandat donné pour demander la mise en place rapide d'actions. A l'heure actuelle : inscription de quelques collègues aux concours des IA-IPR afin de faire entendre notre voix, nos préoccupations, nos revendications.

Demande insistante des syndiqués pour rentrer dans l'action en refusant de participer aux injonctions ministérielles sur l'organisation de l'évaluation du système (CEL, CLE, enseignement professionnel intégré pour les IEN/ET, etc., etc.).

Dans le Var, les CLE ne se tiennent pas. Le S.E.-FEN a proposé de ne pas participer à ceux-ci.

## STRASBOURG - Fernand EHRET

Syndicalisation : on constate une augmentation du nombre de syndiqués toutes catégories confondues.

Vie syndicale : en dehors des habituelles réunions syndicales, a été proposée une journée entière de réflexion sur l'identité de l'IEN du XXI<sup>ème</sup> siècle. Cette journée a connu un certain succès auprès des collègues et a permis d'élaborer une contribution présentée au recteur, au cours d'une audience, et aux deux IA de l'académie.

Le rapport DASTÉ a entraîné des réactions convergentes : satisfaction de voir leurs préoccupations reconnues. Les collègues attendent impatiemment des décisions quant au reclassement et ils ne voient qu'une seule solution

cohérente s'inscrivant dans le terme : le corps unique.

Sur un plan plus immédiat, les collègues déplorent les charges de travail de plus en plus lourdes et les tâches de plus en plus urgentes. Il fait d'ailleurs apparaître le malaise des directeurs qui, à leur niveau, se trouvent également de plus en plus dans des situations de tension.

Par ailleurs, les collègues souhaitent une formation continue mieux ciblée.

Ils disent enfin leur satisfaction au vu de la rallonge (tardive) concernant les frais de déplacement.

## AMIENS - Guylain HOIN

Missions et statut : la définition de missions communes aux IA-IPR et aux IEN, si elle a constitué une avancée notoire, ne s'est pas véritablement accompagnée d'un changement de mentalité. A la limite, la création du corps des IEN non plus, puisque l'institution ne propose aucun mode de rencontre (seule la CAPA hors classe permet aujourd'hui de se sentir rassemblés par un souci commun : celui de la carrière (!) plus que celui de l'efficacité de notre action).

Les pratiques locales, notamment pour le premier degré, sont trop diverses pour percevoir une réelle unité d'action (les structures internes, les moyens matériels illustrent aussi les disparités de la mise en œuvre des missions). Le constat qu'établit le rapport DASTÉ reste sommaire quant à notre situation actuelle.

L'expérimentation de réorganisation des académies mériterait un traitement qui dépasse l'allusion à l'inquiétude qu'elle engendre chez les IA-IPR. L'évocation de l'inefficacité du plan de travail académique mériterait une analyse puisqu'elle illustre la difficulté actuelle de mise en œuvre, à l'échelon académique, de la coordination des corps d'inspection.

Dans le 1<sup>er</sup> degré, la réflexion sur la création d'un établissement du 1<sup>er</sup> degré nous paraît fondamentale. Les IEN ne peuvent pas continuer à être partout, au risque de ne faire que de la figuration. Dans le sillage du rapport PAIR, le problème se pose de l'échelon départemental et des modes de relation (voire de dépendance) entre IEN 1<sup>er</sup> degré et IA/DSDEN qui favorisent la servilité sans projet global en termes qualitatifs (« la fonction burette d'huile »).

Les injonctions (injections ?) ministérielles multiples auraient tendance à créer une opacification plutôt qu'une clarification des objectifs.

La mise en place des missions départementales, dont le principe est acceptable, se révèle être proche du symbole, sans participer d'une architecture qui ait du sens.

Propositions et recommandations : l'évocation des difficultés révélées par l'accès des IEN au grade d'IA-IPR révèle que les deux premières propositions du rapport DASTÉ ne seraient pas des avancées.

L'accès à la hors-classe illustre la cacophonie (est-elle volontairement entretenue ?) entre le sens injecté dans les textes ministériels (note de service), les propositions du recteur et les

implicites des IA/DSDEN (récompenses liées à des grilles d'évaluation occultes) et relativisation de l'évaluation des IGEN.

Un statut unique rétablirait une égale dignité qui impliquerait une égale rémunération.

## RENNES — Jean-Marie PICHON

Syndicalisation : le SI.EN maintient ses positions. Il est présent dans les départements dont 3 d'entre eux présentent une bonne structuration de leur Bureau. Les IEN/ET sont représentés aux réunions académiques. Dans l'académie, des retraités sont syndiqués mais nous n'avons pas encore trouvé les moyens de les associer régulièrement à la vie syndicale.

Sur les actions : on pourrait reprendre l'inventaire des points en cours. Une situation particulière à souligner est celle d'un département où l'autorité des IEN est contestée par la direction diocésaine de l'enseignement catholique sans prise de position claire de la hiérarchie (un dossier est remis au BN).

Sur le rapport DASTÉ : accueil positif. Les collègues se retrouvent bien dans les analyses qui y figurent. Toutefois certains collègues craignent la tentation de mise en place d'un corps d'encadrement (DASTÉ + PAIR). Sur quelle situation seront alignés les IEN ? La réflexion sur le statut ne peut être dissociée de celle sur les missions.

Un vœu pour finir : que l'effort fait par le BN en matière d'information soit soutenu. Il y a là aussi un enjeu de syndicalisation.

## BESANÇON — Jean-Claude LE MOIGNE

Ambiance dégradée d'année en année par la hors-classe, la liste d'aptitude IPR-IA. Il faut obtenir un corps unique pour de multiples raisons : il y a vingt-cinq ans, nous étions très bien ensemble et nous avons fait du bon travail.

La situation des collègues qui partent en retraite au 733 est intolérable. Il faut briser la division des inspecteurs et être attentifs à la proposition de corps unique, statut, circonscription, concours de recrutement.

## REIMS — Roland LAMBERT

La syndicalisation est stable dans l'académie.

Rapport DASTÉ : fort espoir qu'il ne faut pas décevoir ! 3<sup>ème</sup> solution retenue (sans hors classe). Cependant, deux réserves : accès des IEN au corps des IA-IPR sans obligation de changer de fonction ; l'autorité politique des recteurs ne doit pas être exclusive, il faut garder le regard de l'Inspection générale.

CAPA hors classe : seul « le mérite » est retenu par le recteur et la « proximité » (CSAIO, ET, IEN adjoint) ; opposition du SI.EN-FEN et vote contre pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis longtemps.

Actions :

- CLE « verrouillés », non-participation.
- Si non réponse favorable du ministère ou réponse trop tardive : -> recentrer sur nos missions dans la circonscription, ne pas communiquer, pour faire remonter les informations, les enquêtes, ni les communiquer.

Actions ponctuelles positives :

- travail en commun IEN/IA-IPR à partir des évaluations en 6<sup>ème</sup> ;
- travail en commun lors de visites d'écoles et de collègues avec l'aval du recteur et de l'IA ;
- participation de tous les IEN et corps d'inspection au PTA à la demande du SI.EN-FEN.

## CAEN — Patrick PAIN

Syndicalisation : bonne pour l'ensemble de l'académie. Participation importante aux deux réunions départementales, y compris les IEN/ET et les retraités.

Impatience grandissante jusqu'à la publication du rapport DASTÉ.

Rapport DASTÉ : l'accueil est très largement positif pour la revalorisation indiciaire indispensable. Demande massive pour la troisième proposition de nouveau statut, avec, en particulier, rattachement direct au recteur et vrai concours. Nécessité de clarification pour ce qui est des missions pour l'ALS et les IO en particulier.

Organisation de l'académie : création de 10 bassins mais conservation des structures départementales.

## CT-FERRAND — Maurice SINGLARD

Syndicalisation très bonne. La liste SI.EN a obtenu 92% des voix lors des élections à la CAPA.

Rapport DASTÉ : il faut être très ferme sur le corps unique (solution n°3). Les collègues ressentent un malaise lié à la multiplication des tâches, des réunions inutiles, un sentiment d'injustice en CAPA par manque de transparence.

## CRETEIL — Guy BECRET

Très grande lassitude, écœurement quant au passage à la hors-classe, la liste d'aptitude IA-IPR ; non-notation des inspecteurs en 98/99 en contradiction avec la loi Fonction publique.

Rapport DASTÉ : choix de la 3<sup>ème</sup> proposition.

## LIMOGES — Christian BUSTREAU

Seule la 3<sup>ème</sup> proposition du rapport DASTÉ serait de nature à apaiser les tensions et à favoriser un travail efficace au profit du service public d'éducation.

## VERSAILLES - Eric WEILL

Contribution de la départementale des Yvelines (réunie le 6 décembre) à propos du rapport DASTÉ.

La référence générale reste le second degré et l'agrégation, d'où un modèle d'inspecteurs très disciplinaires : quelle absence de perspective ou d'évolution du système éducatif ?

La référence à une « profession libérale » n'est guère élogieuse ; mais comment en serait-il autrement sans objectif précis à atteindre, sans évaluation régulière de notre travail ? Dans cette optique, la référence à une évaluation à chaque changement de poste nous paraît d'une modestie qui engendre l'inefficacité.

On va vers un glissement vers le recteur au détriment de l'Inspection générale, c'est-à-dire vers une dépendance plus forte du politique.

Il subsiste un « hiatus » important entre les fonctions du 1<sup>er</sup> degré et les autres, une sorte de hiérarchie dans les fonctions.

De même, il est parlé d'un brouillage du paysage des IEN, alors que celui des IA-IPR apparaît comme limpide : c'est vrai, les IA-IPR ne peuvent être que disciplinaires, DSDEN, adjoints au DSDEN, directeurs de CRDP, IA-EVS, peut-être DAET ou DAFCO, en circonscription du 1<sup>er</sup> degré, voire conseillers culturels : c'est limpide !

Il est fait mention de la création d'un chef d'établissement pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré : que devient alors l'IEN, alors même que cette spécificité de proximité par le lien fort entre pédagogie et administratif reste une valeur sûre, voire enviée, de notre fonction ? Là encore, le modèle 2<sup>nd</sup> degré ne nous convient pas.

Quelles seront les incidences pour les retraités (actuels et futurs) ?

Parmi les propositions, celle qui consiste à créer deux grades dans le même corps ne convient pas : les frontières sont si étanches ! ! alors même que les fonctions sont si proches ! seuls les IA/DSDEN peut-être...

Débat aussi, entre nous, pour savoir s'il convenait ou non de pouvoir être maintenu comme IA-IPR sur un poste en circonscription.

Le fait de présider le concours de recrutement par un recteur et non plus par un IG ne nous paraît pas une garantie de transparence et de quiétude par rapport au politique...

Les passages sur la nécessaire réévaluation de nos traitements, indemnités, conditions de travail ne sont pas négligeables, mais serons-nous les mieux servis ?

En résumé : il s'agit bien d'un pas vers le corps unique, mais est-il suffisant ?

## Synthèse des interventions - Réponse du Secrétaire Général

Nous souffrons tous de la fracture des corps d'inspection (hors classe et liste d'aptitude IPR-IA). Les interventions de ce matin montrent que nous aspirons tous à un corps unique, à égale dignité. Nous sommes tous déterminés dans nos actions. C'est ainsi par exemple que le mot d'ordre de blocage des CLE est toujours d'actualité. Il est du reste toujours affiché sur notre site Internet.

Nous sommes le SI.EN, le syndicat le plus représentatif des corps d'inspection. Il nous faut le prouver. La syndicalisation est un élément fondamental, car c'est ce qui nous donne du poids auprès de nos interlocuteurs ministériels. Si certains de nos collègues, lassés d'attendre, menacent de rejoindre la FSU, il s'agit pour moi d'une forme de chantage au suicide puisque ce syndicat propose un corps à deux grades.

Quant à la demande de plusieurs académies, la date de retour des enquêtes sur les programmes et l'école maternelle est repoussée au 20 janvier à la demande du seul SI.EN.

En ce qui concerne le rassemblement national au M.E.N. évoqué par l'académie de DIJON, il était d'ailleurs prévu pour ce Conseil syndical. A ce jour, ce n'est pas véritablement nécessaire. C'est, par contre, une possibilité très forte si nous n'obtenons pas très rapidement l'assurance d'un corps unique.

Je souhaite que les commissions de secteur apportent des éléments aux réponses attendues par les collègues sur le terrain.

Appel à contribution des académies pour organiser le prochain congrès. Il faut contacter au plus tôt les membres du BN chargés de l'organisation matérielle du congrès, à prévoir pour avril/mai 2001.

### Résultats des élections au Bureau National

Un poste était à pourvoir, deux candidats se sont présentés : Yves RONDEL et Jean TRUCHET.

Sur 332 bulletins dépouillés, 300 votes exprimés (10 nuls et 22 blancs).

Ont obtenu :

Yves **RONDEL** : 160 voix, élu.  
Jean **TRUCHET** : 140 voix.

## Commission du secteur Enseignement technique et professionnel

**Présidence** : Marie-Paule COLLET  
**Rapporteurs** : Lyliane VERDIER- Xavier LAMY

**Présents** : Jean-Marc BOLINET- Roger BORDAGE - Bernard DE GUNTEN - Gaston GRARE - Renée HASIAK - Bernard LEHALLE - André CADEZ - Pierre LARRIEU.

**Absent excusé** : Denis DINOIA

Ordre du jour :

- la mise en œuvre de la charte de l'enseignement sur l'enseignement professionnel intégré ;

- le rapport DASTÉ

### I. - MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU 21<sup>ème</sup> SIÈCLE

#### Les horaires des élèves

Le SI.EN rappelle son opposition à l'existence d'un volume de cours supérieur à 35 heures hebdomadaires.

La diminution des horaires entraîne une réforme des contenus qui semble s'organiser dans la précipitation, ce que nous regrettons. Les inspecteurs et les professionnels sont-ils consultés comme ils devraient l'être ?

#### Les diplômes

Le CAP est un diplôme d'insertion professionnelle ; il doit rester attractif et il convient d'étudier une stratégie valorisante pour l'enseignement adapté. L'enseignement général doit conserver toute sa place, or il apparaît aujourd'hui menacé.

Pour ce qui est du BEP, nous insistons sur le fait qu'il doit conserver son ancrage professionnel.

Les lycées professionnels doivent garder toute leur place au sein du système éducatif et ne pas se transformer en simples lieux d'accueil pour les publics en difficulté.

#### Les périodes de formation en entreprise

Une nouvelle impulsion du rôle des deux pôles de formation (lycée, entreprise) est affirmée.

Des zones d'ombre subsistent cependant et notamment sur le rôle des inspecteurs par rapport à la formation dispensée en entreprise. Dans le cadre du contrôle de l'apprentissage, ce rôle est prévu par le code du travail ; dans le cadre de l'enseignement intégré, il reste à préciser.

Le SI.EN souhaite que les inspecteurs continuent à exercer et à renforcer leur contrôle des différentes formations, qu'elles soient sous statut scolaire ou sous statut salarié, y compris pour l'enseignement supérieur. L'exercice de ces missions de contrôle doit rester sous la compétence du ministère de l'Education nationale, pour cela, la création de postes d'inspecteur s'avère urgente.

#### Le Haut Comité Education/Economie et le Conseil pédagogique de l'enseignement professionnel intégré

Il est indispensable que des inspecteurs puissent être associés aux travaux de cet organisme.

En ce qui concerne le Conseil pédagogique de l'enseignement professionnel intégré, il convient d'abord de s'interroger sur son utilité.

Enfin, les membres de la commission de secteur font part de leur étonnement face au fonctionnement de certains services de la DESCO qui semblent trop sensibilisés par la voie de l'apprentissage au détriment de la voie scolaire...

### II. - RAPPORT DASTÉ

Ce rapport a fait l'objet d'une appréciation positive de la part de l'ensemble des inspecteurs de l'enseignement général et technique.

La proposition du corps unique est la seule à retenir pour une meilleure cohérence du système éducatif.

Un animateur de la pédagogie (Inspecteur général) chargé de coordonner le travail des inspecteurs au sein d'une académie est indispensable.

Pour ce qui est du recrutement des inspecteurs, il conviendrait de procéder à une réelle validation des acquis professionnels.

Enfin, le travail avec les Inspecteurs généraux de spécialité reste indispensable.

Les inspecteurs devraient disposer d'une logistique et de moyens humains leur permettant de fonctionner dans l'intérêt d'un service public de qualité. Des professeurs-animateurs (modalités de fonctionnement à définir) pourraient faire partie de leur équipe, par exemple pour être leur relais auprès des professeurs débutants ou en difficulté passagère. Par contre, pour ce qui est des IUFM, les inspecteurs doivent conserver un rôle de formateur. La création de postes d'inspecteurs s'avère indispensable pour améliorer la qualité des enseignements et de la formation en entreprise.

\*\*\*\*\*

La commission de secteur souhaite se réunir plus régulièrement. La possibilité pour tous de contribuer à la réflexion est rappelée notamment par le biais du site Internet ou par le biais de contributions écrites adressées au siège du syndicat.

Marie-Paule COLLET  
Bernard DE GUNTEN

## Conclusion par le Secrétaire Général, Patrick ROUMAGNAC

Je vais essayer de clore les débats très riches de la journée.

### Le risque ultime

Certes, il y aura un corps unique avec des spécialités, mais le risque qui nous guette est d'avoir 2472 spécialités différentes (une pour chaque inspecteur).

Le ministère a réussi à nous diviser. Il faut abandonner tous ces clivages (plusieurs grades, hors classe, liste d'aptitude, etc.) au profit d'un seul corps unique d'inspecteurs avec un indice terminal B. Nous n'avons aucune concession à faire. Il s'agit de notre dignité. On ne peut pas transiger avec ce principe.

### L'urgence

Nous devons nous faire entendre. Tous les collègues – syndiqués ou non – doivent signer la lettre au ministre. Sachons inciter les retardataires à le faire au plus tôt.

### Communication

Utilisons au mieux l'outil de communication que nous possédons : notre site Internet. C'est rapide, c'est efficace. Tous nos débats ne prendront un sens que si les collègues se les approprient et s'ils réagissent. Nous avons besoin de leurs réactions, de leurs contributions écrites.

### Relais de l'information

Tous les responsables – responsables académiques, responsables de secteur, responsables départementaux – ont un rôle de relais très important à jouer. Ils doivent faire remonter toutes les informations du terrain vers le Bureau National et diffuser le plus rapidement possible les notes d'information émanant du BN.

Merci pour les travaux effectués dans les différentes académies et continuons à rester mobilisés pour gagner.

## Election au BN - décembre 1999 - Communiqué -

Je remercie sincèrement les 140 camarades qui m'ont apporté leur suffrage, en m'accordant leur confiance, lors de l'élection au BN du 3 décembre 1999. Je salue et félicite notre camarade Yves RONDEL pour son élection. Compte tenu de son engagement dans sa profession de foi, nous pouvons être tranquilles : partout, il défendra nos revendications légitimes pour les faire aboutir le plus rapidement possible.

Je souhaite que l'année qui vient, soit enfin l'année des inspecteurs !

Saint Jean de Maurienne, le 11 décembre 1999  
Jean TRUCHET - IEN 1<sup>er</sup> degré

## Rapport DASTE

Le SI.EN propose une rencontre aux autres syndicats d'inspecteurs afin de confronter les analyses de chacun sur les perspectives offertes par le rapport DASTE.



PARIS le 15 décembre 1999

Le Secrétaire Général

à

M.

Mon Cher Camarade,

La publication du rapport de P. DASTÉ sur l'évolution du statut et des missions des corps d'inspection répond en partie aux attentes fortes des inspecteurs et fait naître beaucoup d'espoir.

En cette période déterminante pour l'avenir de ces corps et pour la définition de leur rôle au sein du système éducatif, il serait intéressant et opportun que nous puissions confronter nos points de vue sur cette question.

C'est la raison pour laquelle je te propose de participer à une réunion de travail, d'échanges et d'analyse des perspectives offertes par le rapport de P. DASTÉ le **jeudi 6 janvier 2000 à 10 H** au siège du SI.EN-FEN, 23 rue Lalande – 75014 PARIS .

Je te remercie de me faire savoir s'il te sera possible de participer ou de te faire représenter à cette réunion.

Je profite de ce courrier pour t'adresser mes meilleurs vœux pour l'année à venir.

Très cordialement,

# Audience auprès de Ségolène ROYAL - 10 décembre 99

Une délégation du SI.EN-Fen composée de Marie-Paule COLLET, Francine GROSBRAS et Patrick ROUMAGNAC a été reçue en audience la 10/12/99 par Mme la Ministre déléguée aux enseignements scolaires, en présence de M. COCQUARD, directeur adjoint de Cabinet.

En préambule, Mme Ségolène ROYAL a tenu à affirmer l'échelon essentiel que constituent les IEN au sein du système éducatif et son souci de rechercher les moyens de mieux les engager, mieux les mobiliser pour mettre en œuvre les réformes initiées par les ministres, car elle n'ignore pas que leur fatigue est grande et qu'ils sont assez mécontents de leur sort actuel.

Nous avons rebondi aussitôt sur cette déclaration pour affirmer l'absolue nécessité de revaloriser au plus vite la carrière des IEN et de préciser leurs missions en privilégiant l'efficacité et la cohérence. A cet effet, nous avons souligné l'intérêt que nous portons à la proposition n°3 du rapport de Pierre DASTE qui suggère la mise en place d'un corps unique d'inspection. Nous avons insisté sur l'égalité de dignité des missions d'inspection quel que soit le niveau auquel elles s'exercent. Enfin, nous avons fait part de notre analyse selon laquelle la mise en œuvre du corps unique serait à même de faciliter la gestion dans la continuité des différents passages qui marquent la vie des élèves (école-collège, collège-lycée, enseignement général-enseignement professionnel).

La ministre nous a répondu qu'il existait au sein du ministère un « courant de sympathie » à l'égard de nos demandes, mais qu'il était trop tôt pour affirmer un choix et que celui-ci ne pourrait être fait qu'après l'étude approfondie qui est en cours. Elle nous a engagé à ne pas faire naître un espoir trop précoce.

Nous lui avons dit alors que l'espoir était là depuis la publication du rapport de Pierre DASTE, et que nous ne pourrions y renoncer car il est le seul facteur susceptible de maintenir les inspecteurs mobilisés. Nous avons ajouté à Mme la Ministre que l'évolution que nous attendons nécessitera une volonté politique forte et que nous sollicitons son appui pour que la réflexion en cours débouche au plus vite sur le corps unique aux missions diversifiées et identifiées que défend notre syndicat.

Mme Ségolène ROYAL nous a alors dit nous avoir entendu et avoir compris notre motivation...

A l'issue de ces échanges, nous avons fait le tour des questions et des problèmes qui se posent actuellement à nous dans nos différentes spécialités.

En ce qui concerne le premier degré, la ministre fait le constat que si globalement le niveau monte, il n'en demeure pas moins que les

écarts se creusent. Suite à une remarque de notre part sur la juxtaposition actuelle de dispositifs dont la lisibilité d'ensemble n'est pas évidente (Contrats Educatifs Locaux et charte pour bâtir l'école du XXIème siècle, par exemple), Mme Ségolène ROYAL nous a dévoilé son intention de mettre en place, pour la fin de l'année scolaire, une manifestation –dont la nature reste à préciser– visant à affirmer la cohérence des différents chantiers mis en œuvre en montrant que le fil rouge est l'amélioration de la réussite des élèves qui n'est envisageable que par la mutualisation des moyens et des compétences. A cet effet, une mission a été confiée aux inspecteurs généraux SAFRA et BOTTIN ; à notre demande, le SI.EN-Fen sera étroitement associé aux travaux de cette mission, une première rencontre est prévue à la mi-janvier.

Nous avons rappelé à Mme la Ministre que le SI.EN-Fen avait donné comme mot d'ordre de ne pas participer aux Comités Locaux d'Education en justifiant notre fermeté par deux raisons. La première est d'ordre conjoncturel : nous affirmons ainsi notre lassitude de ne pas voir notre statut mieux valoriser au sein du système. La seconde est d'ordre structurel : nous estimons que les textes qui instituent ce dispositif ne sont pas satisfaisants –tant dans leur forme que dans leur contenu– et risquent de conduire plutôt à une dégradation qu'à une amélioration du débat autour de l'école (et ce en particulier en ce qui concerne la carte scolaire). Nous avons toutefois signalé à Mme la Ministre que les inspecteurs continuaient, comme par le passé, à entretenir d'étroites relations avec les enseignants et les partenaires de l'école (parents, élus...), ce qu'elle nous a dit savoir et apprécier.

Enfin, nous avons remercié Mme Ségolène ROYAL d'avoir accédé à notre demande de repousser le délai de retour des enquêtes relatives aux documents d'application des programmes des classes élémentaires et sur la mise en œuvre des l'instruction relative à l'école maternelle. La nouvelle date buttoir (20 janvier) nous permettra de traiter de ces questions avec tout le sérieux qu'elles méritent. Plus généralement, nous avons protesté auprès de Mme la Ministre contre toutes ces enquêtes « urgentes » qui surchargent trop souvent l'emploi du temps des inspecteurs, et les empêchent ainsi de se consacrer pleinement à leurs missions fondamentales, qui sont pourtant premières pour améliorer l'efficacité du système éducatif.

Par rapport au secteur de l'enseignement technique et professionnel, nous avons dit notre satisfaction de voir l'horaire des élèves réduit dans le cadre de la charte pour l'enseignement professionnel intégré. Nous avons toutefois insisté sur la nécessité de mettre en place cette mesure dans le cadre d'une concertation qui devra déboucher sur des directives précises. Nous constatons qu'actuellement, dans certaines académies, les inspecteurs sont étroi-

tement associés à cette réflexion, tandis que dans d'autres ils sont laissés de côté. Dans ces derniers cas, nous alertons la ministre sur les risques évidents de dérive, liés à l'application de la réduction du volume d'enseignement sans prise en compte des contraintes inhérentes aux dispositifs éducatifs en place.

Nous avons aussi apprécié le fait que le ministère reconnaisse la nécessité d'harmoniser et simplifier les procédures de validation des acquis. Nous avons cependant insisté sur l'urgence de cette question et, là encore, sur le besoin de concertation qui doit être mise en place avec la participation des inspecteurs.

Nous avons souligné que, d'une manière générale, les inspecteurs souhaitent être associés en amont lors des évolutions du système, et ne pas devoir exécuter simplement –et trop souvent dans la précipitation– des consignes parfois assez mal adaptées à la réalité et aux contraintes spécifiques du terrain.

Pour le secteur information et orientation, nous avons dénoncé l'absence de pilotage des services, les personnels écartelés entre des missions mal identifiées et trop vagues, les centres d'information et d'orientation à la gestion difficile et sans aucune unification –ce qui entraîne une mauvaise reconnaissance institutionnelle des activités locales–.

Si les inspecteurs de l'information et de l'orientation sont très impliqués –et généralement très appréciés– par les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale et par les recteurs dans le pilotage des politiques départementales et académiques, ils regrettent de ne pouvoir s'investir autant qu'il serait souhaitable dans le suivi, l'animation et l'évaluation des conseillers d'orientation psychologues.

Nous avons évoqué notre souhait que soit mieux identifié et reconnu par le ministère le rôle des inspecteurs de l'information et de l'orientation dans le pilotage des dispositifs locaux, non dans un souci d'inspection « tatillonne », mais en affirmant au contraire que ceci permettrait d'améliorer la cohérence et l'efficacité du travail de chacun des acteurs, débouchant ainsi sur une meilleure information et une meilleure orientation des élèves.

A l'issue de cet entretien, nous nous sommes félicités de l'écoute dont nous avons bénéficié. En guise de conclusion, et au risque de se répéter, nous avons réitéré à Mme la Ministre notre souhait de voir mettre en place au plus vite le corps unique d'inspecteur qui serait « la seule solution conforme à l'évolution pédagogique du système clairement mise en œuvre actuellement ».

Patrick ROUMAGNAC

## Et les retraités ?...

Lors de la mise en place du statut de 1990, les inspecteurs retraités s'étaient sentis lésés car ils n'avaient bénéficié d'aucune évolution indiciaire. Qu'en sera-t-il demain si, comme nous l'espérons, nous débouchons sur un nouveau statut résultant de la mise en œuvre du corps unique ?

Il est très clair, et nos motions de congrès sont parfaitement précises à cet égard, que nous ne saurions nous contenter d'une évolution pour les actifs : les retraités doivent tirer profit d'un combat que nous menons ensemble depuis des années.

Dans cette perspective, le Bureau National a sollicité Luc BENTZ, de l'UNSA, qui possède de solides connaissances tant par rapport aux textes qui régissent la fonction publique qu'à ceux concernant les différentes formes de retraite. Une demi-journée a été consacrée à cette question lors du dernier BN et Luc BENTZ nous a aidé d'une part à y voir plus clair sur la situation actuelle, et d'autre part à commencer à ébaucher une stratégie pour que nos collègues

retraités puissent tirer un légitime bénéfice des évolutions que nous souhaitons pour notre corps.

Il serait bien sûr prématuré d'être plus précis aujourd'hui, mais je tiens à assurer tous nos collègues retraités que leur problème est indissociable pour nous de celui des actifs et que tous les membres du BN seront particulièrement attentifs à se conformer aux motions qui ont été élaborées lors du congrès de Bondy.

*Patrick ROUMAGNAC*

Pub CASDEN

## Quelle organisation pour éviter la multiplication des échelons hiérarchiques, optimiser les ressources humaines, responsabiliser les acteurs du système ?

Georges GAUZENTE - Inspecteur de l'Éducation Nationale à CHALONS EN CHAMPAGNE (51)

Question sensible, question actuelle, question qui perturbe les comforts existentiels des hiérarchies installées et des usages qui les accompagnent, question qui dépasse le cadre du système éducatif et qu'illustre bien le titre de l'ouvrage de Hervé SERIEYX, «Face à la complexité, mettez du réseau dans vos pyramides» (Edition Village mondial – 1996), dont nous citerons quelques formules :

*«Bureaucratiques dans l'administration, tayloriennes dans l'entreprise, les organisations hiérarchiques d'hier auront bientôt vécu et les pyramides bien ordonnées, auxquelles nous étions si bien habitués, redeviendront ce qu'elles étaient à l'origine des tombeaux. La pyramide hiérarchique – faite de décideurs, de transmetteurs, de contrôleurs, d'exécutants- aura été l'outil spécifique de l'ère industrielle (...). La pyramide est figée ; le réseau jouit d'une géométrie variable. La pyramide s'autocentre sur son fonctionnement ; le réseau ne cesse de coévoluer avec son environnement (...). L'efficacité d'une organisation suppose une conjugaison dialectique de l'ordre et de la vie : la pyramide garantit l'ordre tandis que le réseau assure la vie...».*

Ce qui a été reproché au système éducatif, c'est bien une certaine incapacité à produire des résultats satisfaisant aux idéaux d'une société démocratique, en dépit de la multiplicité des contrôles et des prescriptions.

Deux facteurs, au moins, justifient que le pilotage du système éducatif, à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle, s'engage dans des voies autres que celles qui ont prévalu depuis l'ère industrielle : d'une part la décentralisation et la légitimité des initiatives et des solutions développées au niveau local (on citera le projet d'établissement, le fonctionnement en cycles...); d'autre part la professionnalisation des enseignants, responsables éducatifs et

pédagogiques, considérés comme tels par la loi, recrutés à haut niveau. Deux constats témoignent d'une certaine urgence quant aux changements attendus : les grandes mesures nationales, dont les principes mêmes sont pourtant majoritairement approuvés, n'aboutissent qu'à des effets minimes (on citera les C.E.L., le volontariat pour la charte de l'école du 21<sup>e</sup> siècle, peut-être demain le collège...); les rapports tendus au sein même de la ligne hiérarchique où conflits de territoire, pression à l'urgence, désarroi et abus d'autorité à tous les niveaux expriment un malaise évident (la presse syndicale, dont celle du SI-EN/FEN en témoigne éloquentement...).

Faut-il rechercher absolument des grandes réformes structurelles quand on sait que les actions les plus réussies se nouent ailleurs, au sein des réseaux d'acteurs dynamiques et responsables confrontés à la complexité de la vie scolaire et de l'enseignement ? Nous ne le pensons pas. Une organisation faisant sa place au travail en réseau pourrait se concevoir ainsi :

- **Deux niveaux décisionnels** seulement pour les actes de gestion et les grandes lignes d'une politique :

- **l'académie**
- **l'établissement** (ou le groupement d'établissements).

- **Deux niveaux non hiérarchiques de pilotage et de concertation** où, selon le modèle du fonctionnement **collégial**, se construisent et se mettent en œuvre les décisions opérationnelles qui concernent la formation des élèves :

- **le conseil professoral et éducatif**, sur le modèle du conseil des maîtres du cycle de l'école primaire : présidé par un professeur, il définit les axes de la politique du cycle dans l'école, dans l'établissement

- **le bassin de formation**, instance collégiale à laquelle participent, aux côtés des chefs d'établissement, les inspecteurs. Un pouvoir décisionnel lui est donné.

**Et l'inspection ?** Définie comme une instance d'évaluation et de médiation, il nous paraît qu'elle ne s'inscrit plus dans une conception hiérarchique de l'organisation. L'allègement du dispositif hiérarchique est lié à la responsabilisation des acteurs du système qui, de plus en plus, ont à rendre des comptes aux «contrôleurs» exigeants que sont, aujourd'hui, les citoyens. Dans ce contexte, la légitimité institutionnelle de l'inspecteur est indissociable de celle de sa mission d'évaluation, de médiation et d'animation. Dans les contextes sensibles des écoles et des établissements, les enseignants confrontés aux nécessités du changement, à la construction de compétences nouvelles pour eux-mêmes comme pour leurs élèves, le discours récurrent sur la charge de travail des inspecteurs, l'accumulation de leurs «tâches» (quelles tâches ?) est-il encore compris, et peut-il être admis quand il est dit aux enseignants que la priorité «naturelle» et obligée va aux commandes administratives multiples et d'utilité souvent contestable ? Faire de l'évaluation, c'est être prioritairement aux côtés des acteurs, individuellement et collectivement, pour des échanges riches de sens et de perspectives. Telle nous paraît être la question essentielle que chaque inspecteur, quel que soit son statut aura à se poser si se confirme l'évolution vers une organisation apprenante et responsabilisante.